

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 302 Subvention (10.000 euros) à trois associations de chœurs d'enfants.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Le Chœur des Polysons, Sotto Voce et Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de 2021 est attribuée en 2021 à l'association Le Chœur des Polysons, 11, rue Rebeval, 75019 Paris. 2021_08367 ; 4483

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de 2021 est attribuée en 2021 à l'association Sotto Voce, 1 rue François Mauriac, Maison des associations, 94000 Créteil. 2021_04018 ; 51043

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros au titre de 2021 est attribuée en 2021 à l'association Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel, 28 rue de la Convention, 75015 Paris. 2021_03649 ; 18469

Article 4 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO